



Pour la santé, défendons un système solidaire

*La Sécurité sociale serait en faillite !
La réforme Douste-Blazy serait celle de la dernière chance !
La campagne du gouvernement prépare les esprits à un changement de système.*

À en croire la Cour des Comptes, nous, assurés sociaux, serions responsables d'abus, de gaspillages. Les personnels de la Sécu, eux, ne seraient pas assez productifs. Il faudrait regrouper les caisses de Sécurité sociale.

Ignorant délibérément le vécu des salariés dont les conditions de travail ne sont pas pour rien sur leur état de santé, la Cour des Comptes condamne les arrêts de travail trop nombreux, selon elle.

Elle préconise de ne plus rembourser à 100 % certains médicaments délivrés aux personnes souffrant de maladies graves.

Les réalités qu'elle cache, c'est le manque de prévention dans les entreprises, les accidents du travail non déclarés, les maladies professionnelles non reconnues, ce sont les salariés qui n'osent pas s'arrêter en cas de maladie de crainte de perdre leur emploi.

C'est la précarité et le chômage et leurs conséquences négatives sur la santé des personnes et le financement de la Sécurité sociale.

Le ministre de la Santé trompe l'opinion publique

Les difficultés financières de la Sécu ne sont pas dues à notre comportement. En le faisant croire, le Ministre de la Santé fait tout pour dissimuler les choix à faire pour pouvoir relever les défis posés à la société.

Cela fait quarante ans que la part des richesses créées consacrée à la santé augmente.

Le progrès scientifique, les techniques de pointe, l'allongement de la durée de vie, ont nécessité des investissements financiers toujours plus importants pour soigner, guérir, accompagner les personnes malades tout au long de leur vie.

Poursuivre dans cette voie, faire le choix de la santé pour tous et pas seulement pour ceux qui en ont la possibilité, implique d'attribuer des ressources supplémentaires au système solidaire de la Sécurité sociale.

Le ministre de la Santé a refusé de faire ce choix

L'objectif de sa réforme n'est pas de garantir le droit à la santé pour tous

Il est financier. La réforme prépare aussi le changement de système.

La culpabilisation des assurés sociaux n'a pas d'autre but que de faire accepter des mesures injustes : la baisse du niveau des remboursements et un effort de financement reposant davantage sur les salariés actifs et les retraités que sur le patronat.

Celui-ci continue, lui, au nom de l'emploi, à bénéficier d'exonérations et d'allègements « de charges sociales » (cotisations à la Sécurité sociale). Le niveau atteint par le chômage démontre l'inefficacité des politiques d'exonérations.

La réforme Douste-Blazy, c'est pour nous, assurés sociaux :

- un forfait de 1 euro sur chaque acte médical. Exemple : ce reste à charge de 1 euro s'ajoutera aux 6 euros (qui déjà ne sont pas remboursés par la Sécu), pour une consultation de 20 euros ;
- l'augmentation du forfait hospitalier de 1 euro par an pendant trois ans.

Ces mesures injustes remettent en cause l'égalité du droit à la santé car plus on est malade, plus on paiera :

- ➡ l'obligation de choisir un médecin traitant et d'en informer la Sécu, de ne pas consulter directement un médecin spécialiste, de présenter son dossier médical au médecin, de s'en tenir à un protocole de soins (assurés à 100 %). Le non-respect de ces contraintes se traduira par une baisse des remboursements. Ainsi, loin de responsabiliser les assurés sociaux comme le prétend le ministre de la Santé, sa réforme est fondée sur la contrainte : si l'on ne rentre pas dans le cadre qu'il nous impose, on est coupable et sanctionné financièrement ;
- ➡ un recul du niveau des remboursements assurés par la Sécurité sociale, leur transfert vers les assureurs privés complémentaires qui coûtera plus cher à chacun pour une couverture de moindre qualité ;
- ➡ l'augmentation de la Csg (pour les salariés en activité et les retraités). Les entreprises, elles, sont largement épargnées. L'effort demandé aux entreprises est de 1 milliard d'euros alors qu'elles bénéficient, dans le même temps, de 20 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales. L'effort de financement demandé aux salariés en activité et aux retraités est dix fois plus important.

Que prépare le ministre de la Santé ?

Le montant des économies qu'il dit réaliser avec sa réforme est contesté. Et ce, au sein même du ministère de l'Economie et des Finances.

La prévision d'une hausse des dépenses de santé de + 3,2 % pour déterminer le budget 2005 de la Sécurité sociale n'est pas plus crédible.

En rejetant toute idée d'une réforme fondamentale du financement de la Sécurité sociale, se donne-t-il vraiment les moyens de préserver un système solidaire en France ? Est-ce vraiment son intention ?

Le ministre évoque déjà la perspective d'un changement de système si l'équilibre financier de la Sécurité sociale n'est pas rétabli en 2007. Selon lui, il faudrait alors faire dépendre le niveau des remboursements du niveau des ressources.

A n'en pas douter, un tel choix pousserait les revenus les plus « convenables » vers les assureurs privés dans un système ouvert à la concurrence.

Le système solidaire de la Sécurité sociale est menacé de privatisation. Le danger de voir se développer une médecine à plusieurs vitesses est bien réel.

Pour permettre le progrès de la santé, garantir un système solidaire de Sécurité sociale, pour les générations actuelles et à venir, la Cgt propose d'agir pour :

- ➡ **une politique de santé plus préventive au travail et dans la société. La reconnaissance de tous les accidents du travail et des maladies professionnelles (dont les cotisations sont assurées par les employeurs) ;**
- ➡ **une tarification de ces cotisations accidents du travail et maladies professionnelles qui stimule la prévention des risques pour la santé en rendant la « réparation » plus chère (coût à payer par les employeurs) ;**
- ➡ **l'emploi bien rémunéré qui apporterait des recettes nouvelles à la Sécurité sociale ;**
- ➡ **une meilleure organisation du système de santé et l'attribution de moyens humains et matériels à l'hôpital public pour lui permettre de remplir sa mission de service public ;**
- ➡ **une véritable réforme du financement de la Sécurité sociale.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

prendre contact

me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 6-4, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.

